

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU TITULAIRE D'EMPLOI SUPÉRIEUR AU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2018-2019 — AU QUÉBEC

 Diffusion en application de l'article 4, par. 17 et 18 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} avril-30 juin 2018

Nom / Fonction	Date de début / fin	Ville / Municipalité	But	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
								Montant	Description
John Zeppetelli, Directeur général et conservateur en chef	30 avril 2018	Québec, Québec	Étude des crédits budgétaires pour le volet Culture - Ministère de la Culture et des Communications	s.o.	s.o.	s.o.	47 \$	s.o.	s.o.